

CARENTAN AMERICAN SHOW
ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

N° 2024-050-V

Le Maire de Carentan les Marais,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation à l'occasion de la manifestation « Carentan American Show »,

ARRETE :

- Article 1 : Le stationnement sera interdit place Vauban du samedi 30 mars 2024, 9h00, au dimanche 31 mars 2024, 20h00.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit place du Grand Valnoble et place du Marché aux Pommes du samedi 30 mars 2024, 19h00, au dimanche 31 mars 2024, 20h00.
- Article 3 : La circulation sera interdite rue du Docteur Caillard, sauf aux véhicules de secours, le dimanche 31 mars 2024, de 07h00 à 20h00.
- Article 4 : La circulation sera interdite, sauf riverains et véhicules de secours, boulevard des Fortifications le dimanche 31 mars 2024 de 07h00 à 20h00.
- Article 5 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville de Carentan Les Marais.
- Article 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan les Marais, le 19 février 2024

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.

